

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le lundi 13 septembre 2021 au 228 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sont présents :

Monsieur David Fleury
Madame Claire Rioux
Monsieur André Bougie

Sont absents : Madame Nancy Grimard
Monsieur Baptiste Cinter

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Jeannine Moisan.

Est également présent Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier agissant comme secrétaire d'assemblée.

1

Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 20h

2

**Résolution
numéro
21-09-2164**

**Adoption de l'ordre du jour
Sur proposition de Monsieur André Bougie, il est résolu à l'unanimité des conseillers
présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 août 2021
4. Adoption des comptes à approuver pour août 2021
5. Correspondance
6. Administration et législation
 - 6.1. Adoption du règlement numéro 401 concernant la gestion contractuelle
 - 6.2. Adoption du règlement numéro 402 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et délégrant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir de dépenses
 - 6.3. Adoption du règlement numéro 408, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux pour 2021
 - 6.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro G-200, règlement général harmonisé
 - 6.5. Autorisation paiement compte Caïn-Lamarre avocats
 - 6.6. Mandat au Groupe RDL Victoriaville SENCRL pour le redressement de la comptabilité
7. Suivi de dossiers
 - 7.1. Demande de subvention pour sentier pédestre dans le programme du Fonds des Régions et de la Ruralité (FRR) au parc Luc Le Blanc
 - 7.2. Location de la salle municipale pour Élections Canada
 - 7.3. Mandat à la firme Lemay/Côté architectes Inc. pour une proposition d'avant-projet pour optimisation des bureaux municipaux, de la salle du Conseil et estimation des coûts
 - 7.4. Location de la salle municipale
8. Voirie
 - 8.1. Autorisation de signalisation pour la traverse de tracteurs et panneaux pour prudence en milieu agricole
9. Hygiène du milieu
10. Aménagement et urbanisme
 - 10.1. Dépôt du rapport mensuel du mois d'août par l'inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 10.2. Adoption du règlement numéro 403, modifiant le règlement sur les permis et certificats
 - 10.3. Adoption du règlement numéro 404, concernant le plan d'urbanisme
 - 10.4. Adoption du règlement numéro 405, remplaçant le règlement de zonage
 - 10.5. Adoption du règlement numéro 406, remplaçant le règlement de lotissement
 - 10.6. Adoption du règlement numéro 407, remplaçant le règlement de construction
11. Loisirs et culture
 - 11.1. Résolution pour autoriser Madame Nancy Grimard, conseillère à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relié à une demande d'aide financière pour un projet d'achat de matériels pour les loisirs
12. Varia et affaires nouvelles
 - 12.1 Dons aux organismes Centre d'Entraide Contact et Table de Concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska
13. Questions du public

14. Levée de l'assemblée ou ajournement

3
3.1
Résolution
numéro
21-09-2165

Adoption du procès-verbal du 2 août 2021

Sur proposition de Madame Claire Rioux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 août 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

4
Résolution
numéro
21-09-2166

Adoption des comptes à approuver du mois d'août 2021

Sur proposition de Monsieur David Fleury, il est résolu d'adopter les comptes à approuver du mois d'août 2021 au montant de 24 430,60\$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit, disponibilité des crédits ayant été validé par la Direction générale. Parmi ces comptes, les plus importants sont : Somavrac (3 287,32\$), Gesterra (6 528,59\$) et Distribution Sports Loisirs G.P. (6 731,50 \$)

De même, les salaires versés pour la période sont : 10 301,91 \$

ADOPTÉE

5

Correspondance

La correspondance pertinente a été transmise aux élu-e-s

6

Administration et législation

6.1
Résolution
numéro
21-09-2167

Adoption du règlement numéro 401, concernant la gestion contractuelle

ATTENDU l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* qui oblige les municipalités à avoir un règlement sur la gestion contractuelle et qui en définit le contenu;

ATTENDU les nouvelles dispositions gouvernementales incluses dans la *Loi 67* et favorisant l'achat local;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Madame Claire Rioux, conseillère à la séance régulière du 2 août 2021 et que le projet de règlement numéro 401, concernant la gestion contractuelle a aussi été déposé à la même séance du Conseil;

ATTENDU que le projet de règlement a été remis aux élues et élus le 29 juillet 2021, dispense de lecture est faite;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement numéro 401, concernant la gestion contractuelle soit adopté et inscrit au livre des règlements;

Que le préambule fasse partie intégrante du règlement;

Que tout règlement et toute politique adoptée antérieurement sur la gestion contractuelle soit abrogée.

ADOPTÉE

6.2
Résolution
numéro
21-09-2168

Adoption règlement numéro 402, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et délégrant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir de dépenses

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le Conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une

dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du Conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense a été projetée;

ATTENDU qu'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU que l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au Conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU qu'une plus grande flexibilité est nécessaire pour permettre à la Direction générale une meilleure gestion du budget annuel d'opérations et des postes budgétaires et affectations;

ATTENDU qu'il y a lieu de définir le pouvoir de dépenser des fonctionnaires municipaux en place afin de faciliter la gestion des activités municipales courantes au sein de notre communauté;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du Conseil le 2 août 2021 par Monsieur André Bougie et que le projet de règlement numéro 402, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et délégrant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir de dépenses a été déposé à la même séance du Conseil;

ATTENDU que le projet de règlement a été remis aux élu·es et élu·es le 29 juillet 2021, dispense de lecture est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Claire Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 402, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et délégrant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir de dépenses, dispense de lecture est faite;

Que le préambule fasse partie intégrante du règlement;

Que tout règlement antérieur traitant des mêmes sujets soit abrogé.

ADOPTÉE

6.3
Résolution
numéro
21-09-2169

Adoption règlement numéro 408, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux pour 2021

ATTENDU que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.0001) permet au Conseil de fixer la rémunération du Maire et des Conseillers;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Madame Nancy Grimard, le 2 août 2021 dernier et que le projet de règlement numéro 408 décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux a été déposé à la même séance;

ATTENDU que la Municipalité possédait un règlement numéro 341 fixant la rémunération des élu·es en 2020;

ATTENDU que les membres du Conseil désirent abroger tout règlement antérieur afin de fixer la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses applicables aux membres du Conseil pour 2021 et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur David Fleury, il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents :

Que le règlement numéro 408 intitulé « Règlement sur le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux pour 2021 », soit adopté, le préambule faisant partie intégrante dudit règlement et dispense de lecture faite.

ADOPTÉE

6.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro G-200, règlement général harmonisé

Monsieur André Bougie

Donne avis de motion que sera adopté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro G-200, règlement général harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

Dépose le projet de règlement numéro G-200, règlement général harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska. Ce règlement traite des nuisances, de la circulation et du stationnement, du colportage et des ventes temporaires, de la sécurité et de la paix dans les lieux publics, des animaux, des systèmes d'alarme et des commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion. Les dispositions de ce règlement seront appliquées en partie par la Sûreté du Québec, en partie par la SPA Arthabaska et en partie par les inspecteurs et mandataires de la Municipalité.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible au bureau municipal aux heures normales d'affaires pour consultation.

**6.5
Résolution
numéro
21-09-2170**

Autorisation paiement compte Caïn-Lamarre avocats

ATTENDU la nécessité pour le Directeur général de recourir à de l'aide juridique pour le traitement de dossiers d'adoption de règlements d'urbanisme et autres;

Il est proposé par Monsieur David Fleury et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la dépense de 794,66\$ payable à la firme Caïn Lamarre SENCRL pour les services juridiques demandés par le Directeur général.

ADOPTÉE

**6.6
Résolution
numéro
21-09-2171**

Mandat au Groupe RDL Victoriaville SENCRL pour le redressement de la comptabilité

ATTENDU les difficultés rencontrées par la nouvelle direction générale pour mettre à jour et réaliser toutes les opérations comptables nécessaires à une saine gestion financière;

Il est proposé par Madame Claire Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater le Groupe RDL Victoriaville SENCRL pour redresser la tenue de livres, voir aux conciliations bancaires jusqu'au 31 août 2021, au taux horaire de 115\$ de l'heure avant taxes;

D'autoriser le Directeur général à aller en appel de candidatures pour une ressource humaine en comptabilité à raison d'une journée par semaine.

ADOPTÉE

7

SUIVI DE DOSSIERS

**7.1
Résolution
numéro
21-09-2172**

Demande de subvention pour sentier pédestre dans le programme Fonds des Régions et de la Ruralité (FRR) au parc Luc Le Blanc

ATTENDU la possibilité d'accéder à des fonds pour la réalisation du projet de sentier pédestre dans le but de répondre aux objectifs de la politique MADA;

ATTENDU le Programme du Fonds des régions et de la ruralité (FRR) qui permet l'utilisation de ces sommes pour un projet tel que le projet : Le sentier d'accès aux sites de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité est prête à assumer une partie des coûts et fournir la main-d'œuvre nécessaire pour réaliser les travaux de finition que l'entrepreneur ne pourrait réaliser;

ATTENDU que la Municipalité doit signer une entente avec la MRC d'Arthabaska dans le cadre de ce programme;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité demande une participation du Fonds Régions et Ruralité (FRR) de l'ordre de 10 715\$ pour son projet «le Sentier d'accès aux sites de la Municipalité», représentant 70% du coût total du projet;

Que la Municipalité s'engage à défrayer 30% du coût total du projet, soit un montant de 4 598,48\$, une partie de ce montant pouvant être de la main-d'œuvre;

D'autoriser le Directeur général, Monsieur Daniel René à procéder à la demande d'aide financière dans le cadre du FRR pour le sentier d'accès aux sites de la Municipalité;

D'autoriser le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE

**7.2
Résolution
numéro
21-09-2173**

Location de la salle municipale pour Élections Canada

ATTENDU la demande d'Élections Canada pour la location de la salle municipale lors du scrutin du 20 septembre 2021;

Il est proposé par Monsieur David Fleury et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Monsieur Daniel René, Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le Bail uniformisé pour lieu de scrutin d'Élection Canada;

De facturer Élections Canada 200\$ pour la location plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

**7.3
Résolution
numéro
21-09-2174**

Mandat à la firme Lemay/Côté architectes Inc. pour une proposition d'avant-projet pour optimisation des bureaux municipaux et de la salle du Conseil et une estimation des coûts

ATTENDU le programme triennal d'immobilisation adopté en décembre 2020;

ATTENDU les investissements souhaités par le Conseil dans le but de mieux organiser le bureau municipal, un bureau pour la mairesse ou le maire et une salle du Conseil adéquate;

ATTENDU la possibilité de trouver de l'aide financière dans un programme provincial tel le Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)

ATTENDU la nécessité d'avoir une ébauche de l'aménagement et agrandissement souhaités, ainsi qu'une estimation des coûts reliés à ces importants travaux;

Il est proposé Madame Claire et résolu à l'unanimité des Conseillers présents :

De mandater la Firme Lemay/Côté architectes Inc. de Victoriaville pour réaliser une proposition d'avant-projet pour optimiser les aménagements des bureaux municipaux et de la salle du Conseil, ainsi qu'une estimation des coûts;

Que Monsieur Daniel René, Directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution;

Qu'un budget d'environ 12 500\$ soit prévu pour la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE

7.4
Résolution
numéro
21-09-2175

Location de la salle municipale

ATTENDU que c'est le vœu du Conseil municipal d'opérer la salle municipale et de permettre sa location;

ATTENDU les exigences de la Santé publique concernant certaines activités et lieux publics et la pandémie en vigueur;

Il est proposé par Monsieur David Fleury et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater le Directeur général pour rédiger un contrat de location et de permettre la location de la salle municipale.

Que ledit contrat de location :

- 1- Limite le nombre de personnes présentes à l'intérieur de la salle selon les règles établies par la Santé publique;
- 2- Stipule que c'est le locataire de la salle qui est responsable de valider et de respecter le nombre de personnes admises dans la salle;
- 3- Indique que seules les personnes munies de leur passeport vaccinal sont admises dans la salle municipale;
- 4- Stipule que c'est la responsabilité du locataire de s'assurer que chaque personne admise ait son passeport vaccinal;
- 5- Que le locataire doit fournir une liste écrite indiquant le nom des personnes admises et un moyen de communiquer avec elles en cas de besoin (courriel ou téléphone);
- 6- Que la Municipalité s'engage à utiliser cette liste qu'en cas d'éclosion de Covid 19 et pour aucune autre raison.

ADOPTÉE

8
8.1
Résolution
numéro
21-09-2176

VOIRIE

Autorisation de signalisation pour la traverse de tracteurs et panneaux pour prudence en milieu agricole

ATTENDU le trafic sur la route Mondou et la vitesse exagérée de plusieurs automobilistes;

ATTENDU que le milieu agricole, dont la Municipalité est couverte à plus de 95%, est fréquenté par des véhicules plus lents que sont les tracteurs de ferme;

ATTENDU qu'il y a lieu de sensibiliser les usagers de nos routes à la présence des tracteurs et aux risques d'accident si ces usagers ne ralentissent pas;

Il est proposé par Madame Claire Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la pose de panneaux signalant la présence de tracteurs de ferme sur la route Mondoux, près de l'intersection du rang 3;

D'autoriser l'achat et l'installation de 2 panneaux d'information sur le territoire concernant le milieu agricole et la prudence au volant (en milieu agricole soyez vigilants).

ADOPTÉE

9 **Hygiène du milieu**

10 **Aménagement et urbanisme**
10.1 **Dépôt du rapport mensuel du mois d'août par l'inspecteur en bâtiment et en environnement**

Monsieur Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement a déposé son rapport pour les permis émis en août 2021 aux membres du Conseil

10.2 **Adoption du règlement numéro 403, modifiant le règlement sur les permis et certificats**
Résolution
numéro
21-09-2177

ATTENDU que le Conseil municipal, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), a décidé de revoir son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme dont le règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU que le Conseil a opté pour la refonte complète de son plan et règlements d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Madame Nancy Grimard à la séance du Conseil du 2 août 2021 et que le projet de règlement numéro 403 sur les permis et certificats a été déposé à la même séance du Conseil;

ATTENDU que le projet de règlement avait déjà été présenté aux élu-e-s en avril 2021, dispense de lecture est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 403, sur les permis et certificats, ce dernier sera inscrit au livre des règlements tel qu'adopté, dispense de lecture étant faite.

Que le préambule fasse partie intégrante dudit règlement;

ADOPTÉE

10.3 **Adoption règlement numéro 404, concernant le plan d'urbanisme**
Résolution
numéro
21-09-2178

ATTENDU que le Conseil municipal, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), a décidé de revoir son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU que le Conseil a opté pour la refonte complète de son plan et règlements d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Monsieur André Bougie à la séance du Conseil du 2 août 2021;

ATTENDU que le projet de règlement numéro 404 concernant le plan d'urbanisme a été adopté à la séance du Conseil du 2 août 2021;

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions législatives en vigueur, le 3 août 2021;

ATTENDU qu'une consultation publique et une consultation écrite ont été tenues conformément à la LAU et aux nouvelles dispositions en temps de pandémie, soit le 18 août pour la consultation publique et du 3 au 18 août pour la consultation écrite;

ATTENDU que le projet de règlement avait déjà été présenté aux élu-e-s en avril 2021, dispense de lecture est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur David Fleury et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement numéro 404 concernant le plan d'urbanisme, le plan d'urbanisme sera inscrit au livre des règlements tel qu'adopté, dispense de lecture étant faite;

Que le préambule fasse partie intégrante du règlement.

ADOPTÉE

**10.4
Résolution
numéro
21-09-2179**

Adoption règlement numéro 405, remplaçant le règlement de zonage

ATTENDU que le Conseil municipal, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), a décidé de revoir son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU que le Conseil a opté pour la refonte complète de son plan et règlements d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Madame Claire Rioux à la séance du Conseil du 2 août 2021;

ATTENDU que le projet de règlement numéro 405, règlement de zonage a été adopté à la séance du Conseil du 2 août 2021;

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions législatives en vigueur, le 3 août 2021;

ATTENDU qu'une consultation publique et une consultation écrite ont été tenues conformément à la LAU et aux nouvelles dispositions en temps de pandémie, soit le 18 août pour la consultation publique et du 3 au 18 août pour la consultation écrite;

ATTENDU que le projet de règlement avait déjà été présenté aux élu-e-s en avril 2021, dispense de lecture est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 405, règlement de zonage, ce règlement sera inscrit au livre des règlements tel qu'adopté, dispense de lecture étant faite;

Que le préambule fasse partie intégrante du règlement.

ADOPTÉE

**10.5
Résolution
numéro
21-09-2180**

Adoption du règlement numéro 406, remplaçant le règlement de lotissement

ATTENDU que le Conseil municipal, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), a décidé de revoir son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU que le Conseil a opté pour la refonte complète de son plan et règlements d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Madame Nancy Grimard à la séance du Conseil du 2 août 2021;

ATTENDU que le projet de règlement numéro 406, règlement de lotissement a été adopté à la séance du Conseil du 2 août 2021;

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions législatives en vigueur, le 3 août 2021;

ATTENDU qu'une consultation publique et une consultation écrite ont été tenues conformément à la LAU et aux nouvelles dispositions en temps de pandémie, soit le 18 août pour la consultation publique et du 3 au 18 août pour la consultation écrite;

ATTENDU que le projet de règlement avait déjà été présenté aux élu-e-s en avril 2021, dispense de lecture est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Claire Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 406, règlement de lotissement, ce règlement sera inscrit au livre des règlements tel qu'adopté, dispense de lecture étant faite;

Que le préambule fasse partie intégrante du règlement.

ADOPTÉE

**10.6
Résolution
numéro
21-09-2181**

Adoption du règlement numéro 407, remplaçant le règlement de construction

ATTENDU que le Conseil municipal, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), a décidé de revoir son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU que le Conseil a opté pour la refonte complète de son plan et règlements d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Madame Nancy Grimard à la séance du Conseil du 2 août 2021;

ATTENDU que le projet de règlement numéro 407, règlement de construction a été adopté à la séance du Conseil du 2 août 2021;

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions législatives en vigueur, le 3 août 2021;

ATTENDU qu'une consultation publique et une consultation écrite ont été tenues conformément à la LAU et aux nouvelles dispositions en temps de pandémie, soit le 18 août pour la consultation publique et du 3 au 18 août pour la consultation écrite;

ATTENDU que le projet de règlement avait déjà été présenté aux élu-e-s en avril 2021, dispense de lecture est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur David Fleury et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 407, règlement de construction, ce règlement sera inscrit au livre des règlements tel qu'adopté, dispense de lecture étant faite;

Que le préambule fasse partie intégrante du règlement.

ADOPTÉE

11 Loisirs et culture

**11.1
Résolution
numéro
21-09-2182**

Résolution pour autoriser Madame Nancy Grimard conseillère, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relié à une demande d'aide financière pour un projet d'achat de matériels pour les loisirs

Il est proposé par Madame Claire Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Madame Nancy Grimard à signer tout document relié à la demande d'aide financière à Loisirs Sports Centre-du-Québec (LSCDQ), à même le Programme d'assistance financière de LSCDQ;

D'autoriser le Directeur général à procéder au paiement des factures et à la facturation au Comité des Loisirs de Ste-Élizabeth, tel qu'entendu avec ce dernier.

ADOPTÉE

12 Varia et affaires nouvelles

**12.1
Résolution
numéro
21-09-2183**

Dons aux organismes Centre d'Entraide Contact et Table de Concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska

Il est proposé par Madame Claire Rioux et unanimement résolu

D'octroyer une aide financière de 500\$ au Centre d'entraide Contact;

D'octroyer une aide financière de 50\$ à la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska;

ADOPTÉE

13 Questions du public

14 Levée de l'assemblée

**Résolution
numéro
21-09-2184**

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par Monsieur David Fleury et résolu de lever l'assemblée à 20h40.

Jeannine Moisan, mairesse

*Daniel René, directeur général et
secrétaire-trésorier*